

1.7 POLITIQUE DE DON DE BOURSE D'ÉTUDES

Version originale adoptée à la session régulière du
Conseil d'administration du 9 septembre 2017

Révisée et adoptée à la session régulière du
Conseil d'administration du 3 septembre 2025

1. Contexte

Improvisation Nouveau-Brunswick (ImproNB) organise un ou des spectacles-bénéfice, avec ou sans partenaires, pour mettre en scène des participant.e.s de la scène universitaire provinciale passée et présente lorsque le financement est disponible. Ces événements peuvent rapporter quelques centaines de dollars en frais d'entrée.

2. Objectif

De remettre les profits des spectacles-bénéfice à un.e étudiant.e de l'Université de Moncton au nom d'ImproNB — la *Bourse ImproNB* — à titre de bourse d'études.

3. Critères

L'étudiant.e considéré.e pour recevoir cette bourse :

3.1. A complété au moins un semestre à temps plein à l'un des campus de l'Université de Moncton ;

3.2. Sera étudiant.e à temps plein à un des campus de l'Université de Moncton au mois de septembre suivant sa soumission ;

3.3. Maintiens une moyenne cumulative d'au moins 3,0 ;

3.4. Doit être un.e membre actif.ive en bonne et due forme d'ImproNB qui a, dans les 365 jours avant la date de tombée, donné de son temps à ImproNB ou à la communauté d'improvisation, en particulier (mais sans s'y limiter), à un tournoi ou une ligue d'improvisation jeunesse, et y a été une présence positive et productive (à titre de bénévole, officiel.le ou entraîneur.e par exemple). La qualité de l'implication sera le critère principal pour départager les candidat.e.s éligibles ;

3.5. N'est pas membre du Conseil d'administration d'ImproNB.

4. Protocoles

4.1. La communauté d'improvisation sera informée de l'accès à cette bourse pendant la période qui chevauche les tournois secondaires officiels d'ImproNB. Le Comité exécutif aura la responsabilité de diffuser l'information et d'encourager les étudiant.e.s éligibles à soumettre leur candidature.

4.2. Pour soumettre sa candidature, un.e étudiant.e n'aura qu'à envoyer un formulaire d'application complété et relevé de notes (gratuit à l'Université de Moncton) avant la date limite (durant le mois d'août). ImproNB acceptera une photo des documents nécessaires sur laquelle ne sont visibles que les éléments requis (nom du.de la soumissionnaire et moyenne cumulative). D'une façon ou de l'autre, toute information envoyée sera considérée comme confidentielle.

4.3. La sélection sera effectuée par un comité choisi par le Conseil d'administration (CA) qui sera formé d'un.e membre du CA, un.e employé.e d'ImproNB, et un.e diplômé.e d'un des campus de l'Université de Moncton qui a déjà été impliqué.e dans la communauté d'improvisation. Les membres du comité seront sélectionnés à la réunion du CA précédant la date limite au mois d'août. La décision de ce comité sera prise avant la rentrée universitaire, et la bourse remise en début d'année.

4.4. Tel qu'indiqué par les procédures des Services aux Étudiant.e.s de l'Université de Moncton, un chèque sera envoyé au Comptoir de Service de l'Université de Moncton au nom de l'Université, indiquant le nom et le NI du.de la récipiendaire, avec le montant exact de la bourse. Ce montant sera versé contre les frais de scolarité du.de la récipiendaire.

4.5. Si aucune candidature valide n'est reçue, le CA pourra se permettre d'ignorer le critère 3.3 sans pourtant ignorer son esprit. Si aucune candidature n'est reçue, le montant sera repoussé à l'année suivante et soit ajouté aux profits des prochains spectacles-bénéfice, soit utilisé pour octroyer une deuxième bourse selon les mêmes critères.

4.6. Si le montant de la bourse, selon les revenus des spectacles-bénéfice, est en deçà de 400 \$, ou que les opportunités de participation pour les candidat.e.s ont été annulées, le CA pourra décider de ne pas faire l'appel de candidatures pour la bourse et de commuter le montant à la bourse de l'année suivante.